



la Houlotte

bulletin d'information de la commune de Champillon

Novembre 2020



Edito : Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué...

Nous voici pour une deuxième fois en période de confinement. Ce dernier, selon le Président de la République, ne sera pas comme le précédent... Et pour cause, on n'y comprend pas grand-chose... Qui sait vraiment ce qu'on a le droit de faire ou non ?

Une fois de plus, la machine administrative orchestrée par la haute fonction publique nous écrit une partition bien à elle. Autant on peut comprendre que, plus on reste chez soi, moins le virus peut circuler, autant on ne comprend pas les choix du gouvernement dans l'organisation de ce confinement. Je suis un ardent défenseur des petites entreprises, commerces et artisans, il faudra m'expliquer la logique de laisser des centaines de personnes s'amasser dans les grandes surfaces tandis que l'on ferme les petits commerces qui ont engagé pas mal de dépenses pour satisfaire aux normes sanitaires imposées par l'Etat. Les élus que nous sommes réclamant à corps et à cris de les laisser gérer cette crise plutôt que de s'en remettre aux décisions de bureaucrates parisiens loin des réalités du quotidien. J'espère que les règles pourront vite s'assouplir !

J'ai bien compris que, selon le ministre de la santé Olivier Veran, le Covid19 c'est aujourd'hui : un malade toutes les 2 secondes, une hospitalisation toutes les 30 secondes et un mort toutes les 4 minutes . Nous devons tous être solidaires et respecter les gestes barrières. Je laisse à chacun le soin d'être responsable et n'ai pas pris en ce sens d'arrêté, contrairement à d'autres villages environnants, obligeant au port du masque dans la commune. Cependant, une personne du village lutte aujourd'hui en réanimation, suite à ce maudit virus. Plus que jamais, soyons « attentifs ensemble »... Nous allons sûrement devoir vivre avec ce virus pendant longtemps et il faudra apprendre à le dompter, beaucoup reste à faire.

Pour vous aider, nous continuons d'être à votre service :

- La Mairie restera ouverte, le marché continuera de fonctionner chaque samedi. Nous allons continuer de chercher de nouveaux exposants (charcuterie, boucherie, fromage..) et vous invitons à faire confiance et faire preuve de fidélité à tous nos amis commerçants qui sont présents chaque samedi matin et comptent sur vous.
- Durant la période de confinement, nous vous proposons un dépôt de pain en mairie chaque matin de 8h à 12h (baquette tradition à 1 euro). Pour d'autres commandes, s'adresser à la boulangerie le Trio de Montchenot qui livrera chaque matin du lundi au vendredi (présents aussi le samedi matin sur le marché).
- La Houlotte va redevenir hebdomadaire dès la semaine prochaine, histoire d'encore mieux vous informer sur le village.
- Votre conseil municipal continuera de prendre toutes les mesures indispensables à votre bien-être.

Au moment de conclure, mes pensées vont à cet habitant gravement atteint, à tous ceux qui souffrent du Covid19 mais aussi d'autres pathologies, et enfin à toutes les personnes, parmi lesquelles le personnel du Royal Champagne, de nouveau au chômage technique depuis vendredi.

Notre village d'irréductibles gaulois, surnommés les diables rouges, en a vu d'autres...

Votre maire, Jean-Marc Béguin

ÉTAT CIVIL

Décès :
Monsieur Eric BOULANGER, le 08 octobre

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

PAGE 1 / Edito

PAGE 2 / Retour sur les Coteaux Propres
Retour sur le concours de citrouilles
Le marché

PAGE 3 / Les mégots
Les étrennes aux sociétés de collecte des déchets
La borne pour voitures électriques
Les travaux pour la fibre optique

PAGE 4 / Le calendrier de chasse 2020/2021 à Champillon
Fermeture de mairie et nouveaux horaires
Recensement militaire
La fontaine de la Dhuy
Octobre rose
La recette de Jean-Claude
Décorations de fin d'année
Du pain à la mairie
L'agenda

INFO MAIRIE :

Nouveaux horaires

Secrétariat de Mairie est ouvert du
lundi au vendredi de 10h00 à 12h00,
puis de 13h30 à 15h00

Vous pouvez nous contacter par mail :

Secrétariat : info@champillon.com

Maire : jm.beguin@champillon.com

Adjoints :

. jp.crepin@champillon.com

. c.mauduit@champillon.com

. mm.adam@champillon.com

. k.neubarth@champillon.com

Le site de la commune :

www.champillon.com

reprend toutes ces informations.



Retour sur les Coteaux Propres

La septième édition des Coteaux Propres a eu lieu le samedi 3 octobre dernier, dans le cadre du classement à l'Unesco.

A Champillon, neuf bénévoles ont nettoyé nos coteaux autour du village pour que notre paysage ne soit plus gâché par les débris. Nous remercions les bénévoles présents, et vous donnons rendez-vous l'an prochain !



Retour sur le concours de citrouilles

Lors du marché du 17 octobre, 15 jeunes champillonnais se sont affairés autour de leur citrouille, offertes par le maraîcher Marc Collet. Chaque participant a également reçu des petites friandises de la boulangerie Le Trio de Montchenot, en récompense de leur participation.



Le marché

Tous les samedis, retrouvez le marché de Champillon, Place Pol Baudet de **8h00 à 12h00**.

Avec des exposants permanents : Marc Collet avec son étal de fruits et légumes ; La boulangerie « Le Trio » de Montchenot ; Le traiteur portugais « Lusitano » ; Le poissonnier Thomas Blond ; Le fleuriste « Oasis ».

Et des exposants ponctuels, comme : le chocolatier de Cramant « Eve Praline » et l'éleveur producteur de foie gras la « Basse-cour gourmande ».

Les employés communaux sont actuellement en train de confectionner un barnum fixe, qui permettra aux clients de s'abriter durant leurs emplettes.

Les mégots

Après les déjections canines, des habitants et les services municipaux se sont aperçus que de plus en plus de mégots étaient retrouvés par terre.

D'apparence anodine, les mégots jetés au sol entraînent pourtant une pollution sournoise : le filtre contient des matières plastiques (acétate de cellulose). Ainsi, un mégot peut mettre plus de dix ans pour se dégrader.

Le filtre contient également plusieurs milliers de substances chimiques (acide cyanhydrique, naphtalène, nicotine, ammoniac, cadmium, arsenic, mercure, plomb) dont certaines sont toxiques pour les écosystèmes.

Un mégot jeté par terre et emporté par les eaux aura toutes les chances de rejoindre les mers et les océans.

C'est un déchet comme les autres, comparable à tout autre abandon d'ordures sur la voie publique.

Comme le non ramassage des déjections de son chien, les mégots jetés au sol font encourir une amende forfaitaire aux citoyens qui manquent totalement de civisme. L'amende est de 68 euros, si elle est payée immédiatement ou dans les 45 jours suivant l'envoi de l'avis d'infraction (c.pén. art R. 633-6). Après ce délai, la pénalité passe à 180 euros.

Nous en appelons donc au bon-sens et au civisme de tous, afin de respecter l'environnement, et que les rues de notre joli village restent propres.

Et j'y vais comment
jusqu'à la corbeille, moi ?



Les étrennes aux sociétés de collecte des déchets

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, dont Champillon fait partie, a octroyé un secteur à chaque société qui s'occupe du ramassage des déchets.

Ainsi, à Champillon, vous pourrez donner des étrennes et acheter des calendriers à la société **ECT Collect**.



Sont autorisés à vendre des calendriers : **M. Fabrice VIOLETTE et M. Gérald LEMPEREUR de la société ECT Collect.**

Les autres sociétés ne sont pas autorisées à demander des étrennes.

La borne pour voitures électriques

Depuis le mercredi 14 octobre, la borne de recharge pour voitures électriques, située place Pol Baudet, est en fonction.

Nous remercions le SIEM pour cette installation.

Un manuel d'utilisation est disponible sur le site internet du SIEM : www.siem51.fr/bornes-de-recharge



Les travaux pour la fibre optique

Vous avez certainement pu remarquer dans le village les travaux concernant la fibre optique. La mise en place du réseau est opérée par Losange, en convention avec la Région Grand-Est.

Au mois de juin dernier, un Nœud de Raccordement Optique (NRO) a déjà été mis en place à Saint-Imoges. Celui-ci va permettre de raccorder au Très Haut Débit une dizaine de communes, dont Champillon.

Courant octobre, le Sous-Répartiteur Optique, qui desservira tout Champillon, a été installé Rue Henri Martin face aux ateliers municipaux (photo ci-contre).

Des travaux de réparation sur des conduites souterraines existantes ont également été réalisés, pour pouvoir passer des câbles de fibre optique Rue Bel Air, Rue de Chamisso et en bas de la Rue du Paradis.

Losange doit encore passer des câbles, et installera ensuite des Points de Branchement Optique (PBO) pour que chaque adresse puisse bénéficier du Très Haut Débit.



Lorsque ces travaux seront terminés, il y aura 3 mois réglementaires d'attente avant l'ouverture commerciale du réseau.

Pour être relié jusqu'à votre domicile vous devrez, après ces 3 mois réglementaires, prendre contact avec l'opérateur de votre choix, qui amènera la fibre optique du domaine public jusqu'à votre logement.

Pour information, l'ouverture commerciale des offres des opérateurs dépend de leurs propres procédures techniques et de leurs calendriers respectifs.

Le calendrier de chasse 2020/2021 à Champillon

L'ouverture générale de la chasse ayant repris le 26 septembre 2020, ci-dessous les dates de Champillon :

Novembre :

Samedi 7
Samedi 21



Décembre :

Samedi 5
Samedi 19

Janvier :

Samedi 2
Samedi 16
Samedi 30

Février :

Samedi 13
Samedi 27

Fermeture de mairie et nouveaux horaires

Pour rappel, le secrétariat de mairie sera fermé **du 9 au 11 novembre inclus**.

Depuis septembre, les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie ont été modifiés : **nous vous accueillons du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00, et de 13h30 à 15h00.**

Recensement militaire

Tous les jeunes français doivent effectuer la Journée de la défense et citoyenneté (JDC). Sans cette attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez les démarches sans tarder !



Vous pouvez effectuer votre recensement sur Internet, via la page de service-public.fr suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>
Ou bien vous rendre en mairie, en apportant votre carte nationale d'identité ou votre passeport valide, et le livret de famille à jour.

Octobre Rose



La fontaine de la Dhuy

Comme annoncé dans la Houlotte de septembre, la fontaine de la Dhuy a eu droit à un petit lifting.

Pour rappel, il est possible de vous servir de l'eau de cette fontaine, située rue de Chamisso, afin remplir des seaux et/ou des bidons pour de l'arrosage, du nettoyage etc.

Attention, cette eau est non potable.



La recette de Jean-Claude : Dos de Cabillaud en écailles de cèpes (4 personnes)

Les ingrédients : 4 pavés de cabillaud épais de 150 grs pièce ; 4 grosses têtes de cèpes bien fermes coupées en tranches de 1/2 cm (4 tranches par personne).

Coupez en dés les entames des têtes de cèpes (les 2 extrémités des têtes).

Les faire sauter et les faire colorer légèrement. Saler et poivrer.

La sauce : Prendre une 1 échalote ciselée avec 10 cl de champagne et faire réduire. Ajouter 5 cl d'eau. Faire bouillir et ajouter 15 cl de crème liquide. Laisser réduire et ajouter 40 grs de beurre, sel et poivre. Juste avant de servir, ajouter les dés de cèpes sautés.

1) Cuire les dos de cabillaud à la poêle 3 mn de chaque côté. Bien les colorer.

2) Cuire les tranches de cèpes avec huile et beurre. Laisser légèrement colorer, salez et poivrez.

3) Prendre une assiette bien chaude. Nappez l'assiette avec la sauce. Posez le dos de cabillaud.

Mettre les 4 tranches de cèpes sur le cabillaud. Bon appétit !



Décorations de fin d'année

La mairie de Champillon est à la recherche de rouleaux de papier wc, de briques alimentaires et de papiers cadeaux résistants à l'eau, afin de confectionner des cadeaux décoratifs pour sapins dans la commune.

Si vous en avez, merci de nous les déposer à la mairie.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez d'autres idées de décorations !



Du pain à la mairie

Chaque matin du confinement, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00, vous pourrez acheter une ou plusieurs baguette(s) Tradition à 1 € (pensez à l'appoint) directement à la mairie. Attention il n'y aura qu'un seul choix et à un prix unique pour simplifier !

Le pain provient de la boulangerie le Trio à Montchenot (exposant du marché du samedi matin). Pour rappel le port du masque est obligatoire en mairie.

L'agenda

- Tous les samedis : Marché hebdomadaire, Place Pol Baudet, de 8h00 à 12h00
- Lundi 11 novembre : Cérémonie, rendez-vous au Monument aux Morts à 11h00 pour un dépôt de gerbe. Pas de vin d'honneur.
- Samedi 12 décembre : Goûter de Noël des enfants par le Comité des Fêtes, Salle Henri Lagauche
- Jeudi 17 décembre : Voeux du Maire, Salle Henri Lagauche à 18h30